NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/1084
17 novembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 11 NOVEMBRE 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

À la suite des tragiques événements survenus en octobre 1993, l'ONU a établi, à la demande du Conseil de sécurité, une présence politique au Burundi pour y appuyer les initiatives visant à promouvoir la paix et la réconciliation entre les parties au conflit.

Depuis sa création, le Bureau des Nations Unies au Burundi, actuellement dirigé par M. Cheikh-Tidiane Sy (Sénégal), joue un rôle actif et constructif dans le rapprochement entre les principaux acteurs politiques du pays en organisant des séminaires et d'autres activités destinées à rétablir la confiance. Il a également contribué au débat national et aux négociations internes qui ont abouti, en juin dernier, à l'instauration d'un partenariat politique et à la formation d'un gouvernement de transition largement représentatif.

Vu les résultats encourageants de la troisième série de pourparlers d'Arusha, il serait bon que le Bureau des Nations Unies au Burundi continue à surveiller de près la situation du pays sur les plans politique et de la sécurité — qui reste fragile — et à contribuer à créer un climat qui incite les Burundais à s'engager durablement à négocier de bonne foi lors de la série de pourparlers à venir.

Le Bureau des Nations Unies au Burundi jouant un rôle important à ce stade crucial du processus de paix, j'ai l'intention d'en proroger le mandat jusqu'à la fin de décembre 1999.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

98-35778 (F) 171198 171198